

Edp-11-2026

Prestations de maîtrise d'œuvre relatives au remplacement du complexe d'étanchéité et à la pérennisation de la structure de la couverture du bâtiment principal de l'usine de Pont Ar Bled à Plouédern

Question 1 :

Avez-vous besoin d'un architecte inscrit à l'ordre juste pour des plans ou y-a t'il une autre raison spécifique ?

Pour la signature du dépôt de Déclaration Préalable, faut-il un architecte inscrit à l'ordre ?

Réponse 1 :

Si nous déposons une DP la signature d'un architecte ainsi à l'ordre n'est pas obligatoire même pour les surfaces de plancher supérieures à 150 m².

<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F17578>

Dans le cas de la couverture de PAB nous ne devrions pas avoir besoin de permis de construire la DP devrait suffire.